

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6812

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 37

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« à l'aérodrome de Nantes-Atlantique, jusqu'au 31 décembre 2036 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interdire le projet d'extensions de l'aérodrome Nantes-Atlantique.

L'objectif est d'augmenter sa capacité d'accueil à 11,4 millions de passagers et de pouvoir atteindre 89 000 mouvements d'avions commerciaux en 2040. Le développement du trafic aérien et les projets d'agrandissements des aéroports sont en complète opposition avec les objectifs de l'accord de Paris, la proposition SD-E3 de la CCC et notre vision de la bifurcation écologique.

Nous demandons d'inscrire dans la loi l'abandon définitif du projet d'extension de l'aérodrome de Nantes-Atlantique.